

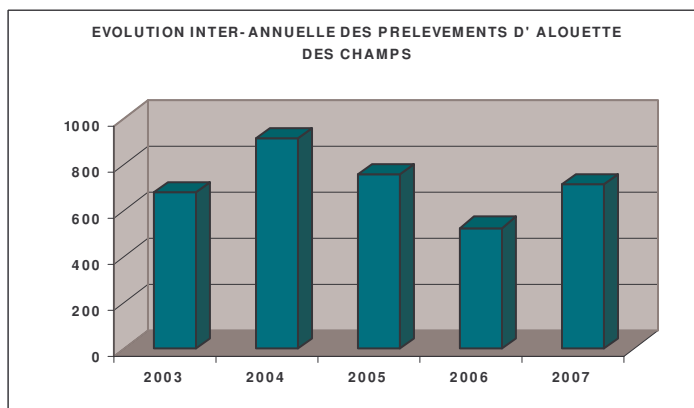
L'ALOUETTE DES CHAMPS (*Alauda arvensis*) :



DIAGNOSTICS – ETAT DES LIEUX

Connaissance des prélèvements :

Les prélèvements totaux sont connus grâce à une enquête annuelle réalisée auprès des adhérents territoriaux.



Les prélèvements sont compris suivant les années entre 500 et 900 alouettes, on constate d'importantes fluctuations des prélèvements suivant les années. La quasi-totalité des prélèvements sont réalisés au «cul levé » sur les zones de plateaux ou de plaines.

L'analyse des 6375 carnets prélèvements individuels et communaux retournés à la FDC pour la saison 2006/2007 révèle que 0.7 % (47) des carnets mentionne le prélèvement d'au moins 1 alouette des champs.

Le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé étant de 9.1 alouettes.

Suivis réalisés :

- Dans le cadre d'un réseau national ONCFS/Fédération des Chasseurs un suivi patrimonial des effectifs nicheurs est réalisé depuis 1994. S'agissant d'un suivi national indiciaire, l'exploitation départementale des résultats est impossible.

Gestion des espèces :

La période d'ouverture de la chasse s'étale de l'ouverture générale au 31 janvier
Au niveau départemental la chasse est permise tous les jours de la semaine.

Gestion des espaces :

La mécanisation de l'agriculture, la diminution des surfaces cultivées en céréales, les fauches précoces, la précocité des moissons, le déchaumage rapide après les moissons, l'emploi d'herbicides et d'insecticides sont des facteurs défavorable à l'alouette des champs.

ORIENTATIONS – AXES DE GESTION

Connaissance des espèces :

- Tendre vers une meilleure connaissance des prélèvements :
 - Tableaux de chasse : l'enquête auprès des adhérents territoriaux sert actuellement de base à l'estimation des prélèvements, s'agissant de chasse individuelle, cela induit très probablement une sous estimation des prélèvements par les adhérents territoriaux. A terme, un retour des carnets de prélèvements individuels permettrait de pallier à ce problème.
- Poursuivre les suivis réalisés en partenariat avec l'ONCFS

Gestion des espaces :

- En partenariat avec les instances agricoles encourager les pratiques agricoles respectueuses de la petite faune sédentaire de plaine.
- Inciter et soutenir financièrement les territoires de chasse souhaitant réaliser des aménagements de territoire.
-

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE PAR LA FDC

- ✓ Inciter au retour des carnets de prélèvement individuels.